

Le tarif de la carte annuelle pour les professionnels est de 50€ (tarif B) permettant un accès aux 3 déchetteries du territoire (Villefranche de Rouergue, La Fouillade, Villeneuve d'Aveyron).

Pour les déchets nécessitant des tickets (voir tableau ci-contre), ces derniers sont vendus par carnet de 10 tickets (tarif A = 7 € l'unité)

**La carte et les tickets sont à retirer au siège de la Communauté de Communes du Grand Villefranchois,**

**Chemin de Treize Pierres  
12 200 Villefranche de Rouergue  
Service Finances, 3<sup>ème</sup> étage**

**Mardi et Jeudi : 8h15-12h00 // 13h30- 17h00**

Paiement uniquement en espèces ou par chèque

Merci de vous munir du N° Siret de l'entreprise. (16 chiffres)



**L'accès est limité aux véhicules d'un PTAC inférieur à 3.5T.**

Type de déchets	Volume / Poids maximal		Tarif Carte annuelle (50€)
	journalier	Mensuel	
- Encombrants (ou tout venant)	2 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	2 Tickets (pour 2 m <sup>3</sup> maxi)
- Gravats	2 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	
- Bois valorisable	2 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	
- Papiers	2 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	
- Cartons	2 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	
- Verre	50 kg	500 kg	Gratuit
- Ferrailles et métaux non ferreux	2 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	Gratuit
- Déchets d'Équipements Electriques Electroniques (DEEE)			Gratuit
- Electroménager froid et hors froid	1 unité	20 unités	
- Petits appareils ménagers et unités centrales	5 unités	50 unités	
- Ecrans	1 unité	20 unités	
- Néons	10 unités	100 unités	
- Huiles végétales	20 kg	200 kg	Gratuit
- Déchets Toxiques en Quantité Dispersées (DTQD)			Gratuit
- Piles	Pas de limite	Pas de limite	
- Batteries	1 unité	5 unités	
- Acides et Bases	14 kg	200 kg	1 Ticket pour 7 Kg maxi (2 tickets au delà de 7kg)
- Solvants liquides	14 kg	200 kg	
- Phytosanitaires	14 kg	200 kg	
- Produits pâteux	14 kg	200 kg	
- Emballages souillés	7 kg	100 kg	
- Produits comburants	14 Kg	200 kg	2 Tickets pour 7 Kg maxi (4 tickets au delà de 7kg)
- Aérosols	14 kg	200 kg	
- Non identifié	14 kg	200 Kg	

Nota :

Il ne sera remis aucun bordereau de dépôt ni de bordereau de suivi des déchets.

Il existe un règlement commun aux trois déchetteries de la Communauté de Communes du Grand Villefranchois. Ce règlement, affiché en déchetterie, doit être respecté par tous les usagers et il est du devoir du gardien d'y veiller.